



Épargne salariale

les solutions pour votre entreprise

Plan d'Épargne Interentreprises (PEI)

Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises (PERECOI)

[Découvrir mon offre](#)



Les partenaires sociaux de la branche de la **Métallurgie** se mobilisent pour favoriser le partage de la valeur, dans un secteur composé majoritairement de PME.

Le duo Plan d'Épargne Interentreprises (PEI) et Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises (PERECOI) vous offre une solution clé en main, négociée pour votre branche, facile à déployer et pensée pour les petites structures.

Qu'est-ce que l'épargne salariale ?

L'épargne salariale permet d'associer les salariés aux résultats de l'entreprise et de leur offrir une épargne dans un cadre fiscal et social avantageux, notamment via l'intéressement, la participation ou l'abondement de l'entreprise.

SOMMAIRE

ENJEUX & OBLIGATIONS



AVANTAGES



GESTION FINANCIÈRE



ACCOMPAGNEMENT



TARIFICATION



CONTACTEZ-NOUS



Quels sont **les enjeux** pour vous ?

Mettre en place l'épargne salariale **simple**

Profiter d'un **cadre fiscal et social** particulièrement avantageux

Valoriser l'**engagement** des salariés et leur offrir des **avantages concrets**

Maîtriser les **coûts** grâce à une **offre négociée**

Renforcer l'**attractivité** et fidéliser les équipes

Permettre au **dirigeant et au conjoint** collaborateur ou associé d'en bénéficier*

Vos obligations en matière de partage de la valeur

- **1 à 10 salariés**
Pas d'obligation.
- **11 à moins de 50 salariés**
Depuis janvier 2025, la loi sur le partage de la valeur impose à certaines entreprises de 11 à 49 salariés de mettre en place un dispositif de partage de la valeur (participation, intéressement, prime de partage de la valeur, abondement) dès lors qu'elles répondent à des critères de performance et de pérennité.
- **50 salariés et plus**
Les entreprises qui atteignent le seuil de 50 salariés pendant cinq années consécutives sont tenues de mettre en place un accord de participation afin d'associer les salariés aux résultats de l'entreprise. Elles doivent également s'assurer que le montant issu de la formule légale de participation est bien respecté.

* Dans les entreprises de moins de 250 salariés.

Une solution gagnant-gagnant

Gagnant pour vous et vos collaborateurs :

- ✓ Se constituer une épargne pour des projets personnels ou pour la retraite.
- ✓ Bénéficier d'un cadre fiscal avantageux :
 - Primes placées exonérées d'impôt sur le revenu* et de cotisations sociales (hors CSG-CRDS).
 - Versements volontaires défiscalisés* sur le PERECOI, sur option fiscale du bénéficiaire.
- ✓ Disposer des sommes investies : après 5 ans (PEI), à la retraite (PERECOI) ou de manière anticipée dans certains cas exceptionnels.
- ✓ Accéder aux marchés financiers à travers des supports diversifiés, responsables et performants.

Gagnant pour vous, chef d'entreprise :

- ✓ Vous démarquer en proposant un complément de rémunération plus efficace qu'une prime classique.
- ✓ Déduire les versements du bénéfice imposable et bénéficier d'une exonération de cotisations sociales patronales.
- ✓ Vous constituer un capital, ainsi qu'à votre conjoint collaborateur ou associé (si moins de 250 salariés).

0 %
de forfait
social

- **Si moins de 50 salariés, sur :**
l'abondement, l'intéressement et la participation
- **Si entre 50 et 249 salariés, sur :**
l'intéressement

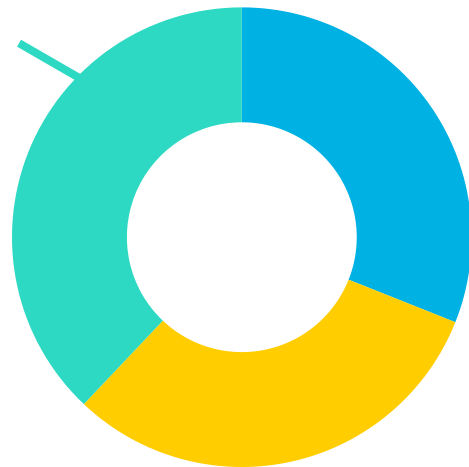
Un exemple pour mieux comprendre : budget de 1000 € alloué à un salarié

Hypothèse d'une entreprise de moins de 250 salariés bénéficiant d'un forfait social à 0 % sur l'intéressement.
Les charges appliquées peuvent être susceptibles d'évoluer en fonction de la réglementation :

- charges patronales : 45% pour le salarié cadre et 37 % pour le salarié non-cadre.
- charges salariales : - cadre : cotisations salariales (15 %), CSG-CRDS (9,70 %) et IRPP (30 % après abattement de 10 %).
- non cadre : cotisations salariales (11 %), CSG-CRDS (9,70 %) et IRPP (11 % après abattement de 10 %).

PRIME CLASSIQUE

379 €
pour le salarié cadre



522 €
pour le salarié non-cadre



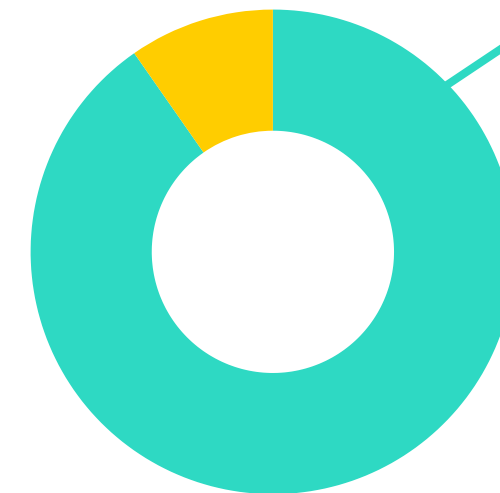
CADRE NON-CADRE

- MONTANT PERÇU
- CHARGES SALARIALES
- CHARGES PATRONALES

379€	522€
310€	208€
310€	270€

INTÉRESSEMENT PLACÉ SUR UN PEI ET/OU PERECOI

903 €
pour le salarié cadre ou non-cadre



CADRE NON-CADRE

- MONTANT PERÇU
- CHARGES SALARIALES
- CHARGES PATRONALES

903€	903€
97€	97€
0€	0€

Une offre financière en cohérence avec les valeurs de votre branche

Conçue pour les entreprises de la Métallurgie, la gamme de fonds associe diversification, investissement responsable et soutien à l'économie industrielle.

Avec une **sélection volontairement resserrée pour plus de clarté, mais suffisamment diversifiée**, elle reflète pleinement les engagements de la branche :

- Soutenir le développement des PME et ETI françaises et européennes ;
- Contribuer au financement de l'économie et de l'industrie ;
- Favoriser une épargne diversifiée et responsable, adaptée aux projets de long terme des salariés.

Cette offre, gérée par **Sienna Investment Managers**, vous permet de proposer un dispositif **engagé, lisible et cohérent avec votre identité professionnelle**, tout en restant simple à piloter pour vos salariés.

[MH ÉPARGNE MONÉTAIRE](#)[MH ÉPARGNE OBLIGATIONS MULTISTRATÉGIES](#)[MH ÉPARGNE PERFORMANCE ABSOLUE DÉFENSIF](#)[MH EPARGNE ACTIONS PME-ETI](#)[MH ÉPARGNE ACTIONS EMPLOI RETRAITE SOLIDAIRE](#)[MH ÉPARGNE ACTIONS EURO](#)[SIENNA MULTI ACTIFS EUROS SOUVERAINETÉ](#)



Un accompagnement au quotidien pour **vous**

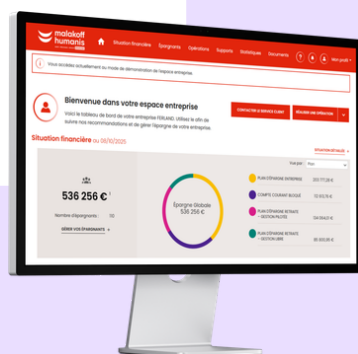
POUR PILOTER



Un **expert épargne** pour vous accompagner au quotidien.

Un **gestionnaire dédié** pour faciliter vos démarches.

Des **espaces digitaux clairs** et des **tableaux de suivi** pour gérer facilement votre contrat d'épargne salariale.



POUR S'INFORMER



Des webinaires & des e-learning

Pour maîtriser tous les leviers de l'épargne d'entreprise et faire évoluer votre stratégie.

Des programmes de formation*

Notre institut de formation épargne assure la montée en compétences de vos équipes.

Un **site pédagogique** pour répondre à toutes vos questions.

POUR VALORISER



Des **interventions en entreprise** pour valoriser vos dispositifs et engager vos équipes.

L'Expertise du Cercle de l'épargne Malakoff Humanis

Pour nourrir vos décisions stratégiques et vous tenir informé.

* Service optionnel, non inclus dans la tarification.



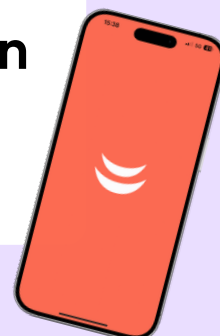


Un accompagnement au quotidien pour vos salariés

POUR PILOTER



Un **espace client** et une **application mobile** pour suivre son épargne et réaliser ses opérations.



Un **conseil financier en ligne** pour choisir des placements qui leur correspondent vraiment.

Un outil pour visualiser en un coup d'œil l'**impact environnemental et social** de son épargne salariale.

LE + MALAKOFF HUMANIS

FILIB propose un coaching individuel de 30 minutes avec un expert indépendant pour répondre aux questions liées à l'épargne salariale.

SAPIENDO, simulateur retraite, permet de réaliser un bilan et des simulations pour accompagner les salariés dans la préparation de leur retraite.

POUR SIMULER



Définir son **profil d'investisseur**.

Réduire ses impôts grâce à ses versements volontaires.

Choisir entre **perception immédiate ou placement** des primes d'épargne salariale.

et d'autres



Un accompagnement au quotidien pour **vos salariés**

POUR S'INFORMER



Un programme de **webinaires & d'e-learning** pour comprendre comment placer son argent.

Des **newsletters** pour optimiser son épargne et être informé.

Un **site internet pédagogique** pour répondre à ses questions.

Un **livret pédagogique** pour présenter les dispositifs d'épargne salariale et notre accompagnement.



POUR SE PROTÉGER



Nos **experts** en accompagnement social réalisent un **bilan global**, évaluent les besoins du salarié et proposent des solutions adaptées.

Etude de l'éligibilité à des **aides légales**.

Malakoff Humanis propose des **aides spécifiques**, notamment lors de situation ouvrant droit à un déblocage anticipé : décès, fragilités budgétaires (divorce, proche aidant, surendettement, violences conjugales...).





L'adhésion à votre PEI - PERECOI

en 4 étapes

1

DÉCISION DE L'ENTREPRISE

Définition des caractéristiques de votre adhésion (primes souhaitées, règles d'abondement, etc.).

Vous disposez déjà d'une épargne salariale ? Nos conseillers analysent votre dispositif et vous accompagnent dans toutes les démarches, y compris le transfert de vos avoirs, pour une transition simple et sécurisée.

2

ADHÉSION AU DISPOSITIF

En cas d'adhésion par décision unilatérale de l'employeur (DUE), une information préalable du CSE est réalisée. L'entreprise procède ensuite à la signature et à la transmission à Malakoff Humanis de la documentation contractuelle (bulletin d'adhésion au PEI/PERECOI de la branche et convention de tenue de compte), ainsi qu'au dépôt du bulletin d'adhésion, accompagné des accords de branche d'origine, auprès de la DREETS.*

3

INFORMATION DES SALARIÉS

Communication et remise des informations pédagogiques aux collaborateurs (livret d'épargne salariale, notice d'utilisation...).

4

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF

Ouverture des comptes et premiers versements.

Une **tarification** claire et négociée

Pour l'épargnant

- ✓ **Zéro frais de gestion** sur :
 - Les versements,
 - Les arbitrages,
 - Les rachats en ligne,
 - Les changements de mode de gestion.

- ✓ **0 €** de droits d'entrée sur les supports financiers.

- ✓ **35 € de forfait annuel** à sa charge s'il quitte l'entreprise.



[Consulter la grille tarifaire](#)

Pour l'employeur

La branche bénéficie d'une tarification négociée et attractive au profit des entreprises adhérentes :

Forfait annuel par compte ouvert* (HT)

Minimum annuel de facturation (HT) : 100 €

1 à 49	50 à 499	500 et +
6 €	3 €	1 €

- ✓ Frais de mise en place offerts

Délégation des traitements collectifs - 2 € par épargnant

* Un compte ouvert est un compte ayant ou ayant eu des avoirs pendant l'exercice de facturation.

Des avantages qui font la **différence** !

+ DE SÉRÉNITÉ

Un dispositif interentreprises qui vous permet de bénéficier d'une gestion optimisée, de frais maîtrisés et de conditions négociées au niveau de la branche.

+ D'ENGAGEMENT

Un dispositif pensé pour tous les acteurs de l'entreprise – chef d'entreprise, conjoint collaborateur et salariés – afin de faciliter l'accès à l'épargne dans un cadre collectif, simple et sécurisé.

+ DE PERFORMANCE

Une gamme de supports d'investissement diversifiée, en gestion libre ou pilotée, permettant à chacun d'épargner à son rythme selon ses objectifs et la durée de placement envisagée.

+ DE SIMPLICITÉ & DE CLARTÉ

Une solution clé en main pour l'entreprise et un parcours fluide pour les épargnants grâce à l'espace client en ligne, aux outils digitaux et à un accompagnement dédié.

CONTACTEZ-NOUS !



01 56 03 48 44

du lundi au vendredi de 9h à 18h



Prendre rendez-vous en ligne





malakoff
humanis

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE ÉPARGNE



[Prendre rendez-vous en ligne](#)

*Les performances passées, réelles ou reconstituées, ne préjugent pas des performances futures.
L'investissement comporte un risque de perte en capital.*

EPSENS, agissant sous le nom commercial Malakoff Humanis Epargne - Entreprise d'investissement agréée par l'ACPR sous le code banque 11 383 et régie par les articles L.531-4 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme au capital social de 21 147 881,60 € - Immatriculée au RCS de Paris sous le n°538 045 964 - Siège social : 21 rue Laffitte - 75009 PARIS - epargne.malakoffhumanis.com